

Résultats financiers 2017

P. 78
RÉSULTATS ET DONNÉES
FINANCIÈRES
DU GROUPE ESSO S.A.F.

P. 82
RÉSULTATS ET DONNÉES
FINANCIÈRES
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

P. 84
ÉVÈNEMENTS
SIGNIFICATIFS
DE L'ANNÉE 2017
ET PERSPECTIVES

P. 86
COMPTES CONSOLIDÉS
DU GROUPE ESSO S.A.F.

P. 116
COMPTES ANNUELS
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE ESSO S.A.F.

Résultat net

(en millions d'euros)

| | Année 2017 | Année 2016 |
|--|------------|------------|
| Résultat opérationnel (1) | 211 | 385 |
| Produits et charges financiers | 13 | 9 |
| Impôts courants et différés | (65) | (118) |
| Résultat net des activités poursuivies | 159 | 276 |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés | 0 | 0 |
| Résultat net part du groupe (2) | 159 | 276 |
| Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes) | 16,1 | 14,7 |
| Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) | 13 141 | 11 147 |
| Ventes de produits raffinés (milliers de m ³) | 25 428 | 24 350 |
| Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m ³) | 14 629 | 15 290 |

| | | | |
|--|----------------------------|------------|------------|
| (1) Résultat opérationnel | (A) | 211 | 385 |
| Effets stocks (*) | (B) | 91 | 250 |
| Autres éléments d'ajustement (**) | (C) | (19) | 15 |
| Résultat opérationnel ajusté | (A)-(B)-(C) | 139 | 120 |
| (2) Résultat net part du groupe | (D) | 159 | 276 |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés | (E) | 0 | 0 |
| Impôts courants et différés | (F) | (65) | (118) |
| Effets stocks (*) | (G) | 91 | 250 |
| Impôt sur le résultat hors effets stock (**) | (H) | (46) | (50) |
| Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés | (D)-(E)-(F)-(G)+(H) | 87 | 94 |

Le résultat opérationnel du groupe est un gain de 211 millions d'euros qui comprend des effets stocks positifs pour 91 millions d'euros. En 2016, le gain opérationnel de 385 millions d'euros comprenait des effets stocks positifs pour 250 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté est positif de 139 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2016 et inclut des effets de change positifs pour 19 millions d'euros.

La hausse du résultat opérationnel ajusté du groupe de 19 millions d'euros, reflète essentiellement l'amélioration de la marge brute de raffinage dans un contexte de hausse et de volatilité des prix du pétrole brut, partiellement compensée par une augmentation des coûts des utilités et par une charge pour restructuration.

Le résultat financier est positif de 13 millions d'euros et comprend 15 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 65 millions d'euros, incluant un montant de 9 millions d'euros pour la contribution exceptionnelle et additionnelle 2017, le résultat net du groupe est un profit de 159 millions d'euros contre un profit de 276 millions d'euros en 2016.

Le résultat net hors effets stocks et résultat des activités arrêtées ou actifs cédés est un profit de 87 millions d'euros contre un profit de 94 millions d'euros en 2016.

(*) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/ premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/ reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(**) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

| | Année 2017 | Année 2016 |
|---|------------|------------|
| Résultat net | 159 | 276 |
| Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation) | 33 | 33 |
| Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel) | 40 | (48) |
| Effets d'impôt | (35) | (24) |
| Résultat global consolidé | 197 | 237 |

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2017, la variation des écarts actuariels calculés est positive pour 40 millions d'euros et inclut l'effet de la hausse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,80 % contre 1,75 % en 2016.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est un profit de 197 millions d'euros en 2017 contre un profit de 237 millions d'euros en 2016.

Principaux postes du résultat opérationnel

| (en millions d'euros) | Année 2017 | Année 2016 |
|--|----------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 13 141 | 11 147 |
| Achats consommés | (12 058) | (10 144) |
| Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis | 137 | 220 |
| Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis | (0) | 127 |
| Variation des autres stocks et des comptes d'échanges | 1 | (2) |
| Effets de change opérationnels | 19 | (7) |
| Marge brute | 1 240 | 1 341 |
| Charges externes | (519) | (501) |
| Charges de personnel | (288) | (275) |
| Impôts et taxes | (60) | (55) |
| Dotation aux amortissements | (110) | (110) |
| Dotation aux provisions | (10) | (12) |
| Autres produits de l'activité | 35 | 33 |
| Autres produits et charges d'exploitation | (58) | (51) |
| Charges d'exploitation | (1 010) | (971) |
| Autres produits opérationnels | | 19 |
| Autres charges opérationnelles | (19) | (4) |
| Résultat opérationnel | 211 | 385 |

Résultat opérationnel ajusté

| (en millions d'euros) | Année 2017 | Année 2016 |
|--|----------------|--------------|
| Marge brute | 1 240 | 1 341 |
| dont effets stocks | 91 | 250 |
| Marge brute ajustée des effets stocks | 1 149 | 1 091 |
| Charges d'exploitation | (1 010) | (971) |
| Résultat opérationnel ajusté | 139 | 120 |

La marge brute 2017 ajustée des effets stocks s'établit à 1 149 millions d'euros contre 1 091 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 58 millions d'euros.

Les charges d'exploitation de 1 010 millions d'euros en 2017 augmentent de 39 millions d'euros par rapport à 2016. Cette hausse provient d'une augmentation du coût des utilités (17 millions d'euros), d'une charge de restructuration (6 millions d'euros) et de la mise en place d'une gestion centralisée de la maintenance sur le site de Gravenchon avec la société ExxonMobil Chemical France, le surcoût de charges de personnel (12 millions d'euros) ayant été refacturé à ExxonMobil Chemical France.

Ratio endettement net sur capitaux propres

| (en millions d'euros) | au 31 décembre 2017 | au 31 décembre 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| Endettement long terme | (13) | (122) |
| Endettement court terme hors banque créditrice | (23) | (24) |
| Créances financières court terme | 6 | 5 |
| Trésorerie nette | 435 | 332 |
| (Endettement) / Excedent net | 405 | 191 |
| Montant des capitaux propres | 1 166 | 966 |
| Ratio endettement net sur capitaux propres (*) | (35) % | (20) % |

(*) Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2017, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 1 166 millions d'euros contre 966 millions d'euros fin 2016 pour une position financière nette positive de 405 millions d'euros contre une position financière nette positive de 191 millions d'euros fin 2016.

La hausse des capitaux propres pour un montant de 200 millions d'euros provient essentiellement

- du résultat net de l'exercice de 159 millions d'euros;
- des éléments du résultat global pour un montant positif de 38 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite qui s'élèvent à 1 153 millions d'euros à fin 2017. Il a mis en place des garanties par la société ExxonMobil France Holding pour sécuriser à fin 2017 10 % des droits à retraites liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 (voir note annexe 4.1.2 aux comptes consolidés) dans la limite de 1,5 PASS par retraité, soit environ 46 millions d'euros.

Chiffres clés

(en millions d'euros)

| Éléments relatifs au compte de résultat consolidé | Année 2017 | Année 2016 |
|---|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 13 141 | 11 147 |
| Résultat opérationnel courant | 229 | 370 |
| Résultat opérationnel | 211 | 385 |
| Résultat net part du groupe | 159 | 276 |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés | 0 | 0 |
| Effets stocks | 91 | 250 |
| Résultat net hors effets stocks | 87 | 94 |
| Capacité d'autofinancement | 348 | 453 |

(en millions d'euros)

| Éléments relatifs au bilan consolidé | Année 2017 | Année 2016 |
|--|------------|------------|
| Capital | 98 | 98 |
| Capitaux propres | 1 166 | 966 |
| Dettes financières | 43 | 148 |
| Actifs non courants | 1 281 | 1 320 |
| Créances financières et disponibilités | 448 | 339 |

(en euros)

| Dividende par action | Année 2017 | Année 2016 |
|---|------------|------------|
| Dividende versé dans l'année par action | 0 | 0 |
| Résultat net consolidé par action | 12,33 | 21,50 |

(en millions d'euros)

| Investissements | Année 2017 | Année 2016 |
|---|------------|------------|
| Investissements | 40 | 40 |
| Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites | 60 | 16 |
| Montant total des investissements | 100 | 56 |

| Données opérationnelles | Année 2017 | Année 2016 |
|--|------------|------------|
| Prix moyen du Brent (\$/baril) | 54 | 44 |
| Parité moyenne (\$/€) | 1,13 | 1,11 |
| Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne) | 34 | 25 |
| Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes) | 16,1 | 14,7 |
| Ventes de produits raffinés (milliers de m ³) | 25 428 | 24 350 |
| Ventes, activités de distribution sur marché intérieur (milliers de m ³) | 14 629 | 15 290 |

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à 12 926 millions d'euros en hausse de 18 % par rapport à 2016 reflétant la hausse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers ainsi que la hausse des volumes vendus de 4 %.

À compter du 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions du règlement ANC n°2015-05, les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales ont été constatés en résultat d'exploitation alors qu'ils étaient constatés en résultat financier jusqu'au 31 décembre 2016.

Ainsi un produit net de 25 millions d'euros a été transféré du résultat financier au résultat d'exploitation en 2017.

Le résultat d'exploitation en 2017 est un profit de 248 millions d'euros et comprend des effets stocks positifs de 91 millions d'euros ainsi qu'un produit provenant des gains et pertes de change de 25 millions d'euros. Le résultat d'exploitation en 2016 était un profit de 337 millions d'euros et comprenait des effets stocks positifs de 250 millions d'euros.

Hors effets stocks et gains et pertes de change, le résultat d'exploitation en 2017 est un gain de 132 millions d'euros contre un gain de 87 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 45 millions d'euros provenant de l'amélioration des marges de raffinage constatée en 2017 et d'une reprise nette de 14 millions d'euros de la provision pour engagement de retraite.

Le résultat financier positif de 13 millions d'euros est constitué de dividendes reçus pour 15 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 2 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 63 millions d'euros et comprend principalement une dotation à la provision pour hausse des prix pour un montant de 36 millions d'euros, une dotation pour charge de restructuration pour un montant de 6 millions d'euros, une dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs pour un montant 19 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés pour 2 millions d'euros, de l'impôt pour 27 millions d'euros, de la contribution exceptionnelle et additionnelle 2017 pour 9 millions d'euros, le résultat net comptable est un profit de 160 millions d'euros en 2017.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

| Exercice | Nombre d'actions à rémunérer | Dividende net |
|----------|------------------------------|---------------|
| 2014 | 12 854 578 | - |
| 2015 | 12 854 578 | - |
| 2016 | 12 854 578 | - |

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 font apparaître un profit de 159 756 381,90 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

| | |
|---|-----------------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2017 | 159 756 381,90 euros |
| Report à nouveau avant affectation | 89 128 880,39 euros |
| Total | 248 885 262,29 euros |

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 20 juin 2018.

| | |
|--|-----------------------------|
| Dividende net | 19 281 867,00 euros |
| Réserve facultative pour fluctuation des cours | 70 000 000,00 euros |
| Autres réserves facultatives | 70 000 000,00 euros |
| Report à nouveau après affectation | 89 603 395,29 euros |
| Soit un total de | 248 885 262,29 euros |

Le dividende ressort à 1,50 euros pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 1,50 euros sera détaché de l'action le 10 juillet 2018 et mis en paiement le 12 juillet 2018.

En application de l'article 28 de la loi 1975-1293 du 30 décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 % sur les dividendes. Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.



Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires hors taxe intérieure | 10 782 | 8 885 |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | 2 144 | 2 063 |
| Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise | 12 926 | 10 948 |
| Production stockée/(déstockée) et divers | 234 | 261 |
| Total des produits d'exploitation | 13 160 | 11 209 |
| Charges d'exploitation hors amortissements | (12 907) | (10 867) |
| Amortissements | (5) | (5) |
| Total des charges d'exploitation | (12 912) | (10 872) |
| Résultat d'exploitation | 248 | 337 |
| Résultat financier | 13 | 7 |
| Résultat courant | 261 | 344 |
| Amortissements dérogatoires | (1) | 2 |
| Provision pour hausse des prix | (36) | (30) |
| Dotations / Reprises sur provisions pour risques | (22) | 5 |
| Autres éléments exceptionnels | (4) | 17 |
| Résultat exceptionnel | (63) | (6) |
| Participation et intéressement des salariés | (2) | (2) |
| Impôts sur les bénéfices | (36) | (23) |
| Résultat net | 160 | 313 |

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Résultats financiers des 5 dernières années

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE | | | | | |
| Capital social (millions d'euros) | 98,3 | 98,3 | 98,3 | 98,3 | 98,3 |
| Nombre d' actions ordinaires existantes (1) | 12 854 578 | 12 854 578 | 12 854 578 | 12 854 578 | 12 854 578 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |
| Nombre de parts bénéficiaires | | | | | |
| II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L' EXERCICE (millions d'euros) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors TVA | 16 038,7 | 15 431,3 | 12 185,6 | 10 947,7 | 12 925,9 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites) | (214,1) | (398,1) | (143,3) | 249,6 | 249,6 |
| Impôts sur les bénéfices | (2,5) | (15,3) | (9,8) | 23,5 | 36,4 |
| Participation et intéressement des salariés | 0,7 | 1,3 | 1,9 | 2,2 | 1,9 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions | (174,1) | (568,1) | (12,4) | 312,9 | 159,8 |
| Résultat distribué (2) | 0 | 0 | 0 | 0 | 19,3 |
| III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros) | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites) | (16,5) | (29,9) | (10,5) | 17,4 | 16,4 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions | (13,5) | (44,2) | (1,0) | 24,3 | 12,4 |
| Dividende attribué à chaque action | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,5 |
| IV. PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3) | 417 | 410 | 405 | 384 | 369 |
| Montant de la masse salariale (millions d'euros) | 63,3 | 60,3 | 58,4 | 56,1 | 54,6 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros) | 70,9 | 68,8 | 65,0 | 63,9 | 63,6 |

(1) Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding SAS

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2017 ET PERSPECTIVES

Événements significatifs

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 23 janvier 2017 dans le cadre d'un arrêt programmé. Les unités de production ont redémarré successivement à compter du 18 mars 2017 pour atteindre leur pleine capacité dans les derniers jours du mois de mars 2017.

Cet arrêt a permis de renouveler plusieurs éléments du crackeur catalytique et d'améliorer l'efficacité énergétique du naphta Hydrofiner.

Projets de réorganisations de la société Esso S.A.F.

La société a annoncé en mai 2017 un projet de plusieurs réorganisations visant à améliorer l'efficacité des fonctions commerciales et de support du groupe, conduisant à la suppression d'environ 70 postes principalement basés au siège social d'Esso S.A.F. Un plan de départs volontaires a été mis en place permettant la mise en œuvre de ces réorganisations d'ici fin 2018 pour un coût estimé à la charge du groupe Esso S.A.F. de 6 millions d'euros provisionné dans les comptes au 31 décembre 2017.

Projet de cession de l'activité de vente de fuel domestique et gazole non routier de la société Worex, filiale de distribution de carburants et combustibles

En octobre 2017, la société Worex a annoncé un projet d'accord avec la société Total Marketing France (TMF) pour la cession de son activité de vente de fuel domestique et gazole non routier livrés par moyens propres. Ce projet d'accord ne concerne pas les autres activités de Worex, le négoce et les livraisons par moyens tiers qui représentent environ 85 % des volumes vendus par Worex et n'aura pas d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso S.A.F.

La mise en œuvre de ce projet, soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction, devrait être finalisée en 2018 et sera sans impact sur le résultat consolidé du groupe.

La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs du groupe Esso S.A.F. et n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Perspectives

En tant qu'acteur majeur du marché des produits pétroliers en France, le groupe Esso S.A.F. agit de façon responsable et intègre dans tout ce qu'il entreprend la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique, le développement social et économique des territoires où ses raffineries sont installées. Il opère dans un environnement où les modes de production et de consommation de l'énergie vont profondément évoluer avec la transition énergétique dans le cadre du Plan Climat 2017. Dans cette perspective, le groupe met en œuvre sa stratégie en s'appuyant sur quatre piliers.

L'excellence opérationnelle

La fiabilité et l'efficacité des opérations constituent des conditions essentielles pour rester un acteur d'un secteur fortement concurrentiel et en transformation profonde.

Les opérations conduites de façon responsable et respectueuse de l'environnement, sans aucun accident, avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti de l'outil industriel sont la condition et la preuve de la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des unités, la réduction des émissions et la limitation des rejets constituent également des enjeux majeurs.

Renforcer la compétitivité

Pour préserver la compétitivité à long terme de ses deux raffineries, le groupe Esso S.A.F. investit dans son outil industriel pour le rendre toujours plus performant. Pour 2018, le niveau des investissements prévu s'élève à 122 millions d'euros dont 115 millions d'euros dans les raffineries du groupe.

Le grand arrêt de Fos-sur-Mer en 2017 a permis la mise en place de nouveaux projets visant à réduire les consommations d'énergie et à augmenter les capacités de conversion de certaines unités. Sur le site de Gravenchon, les travaux réalisés lors de l'arrêt programmé du premier trimestre 2018 permettront d'adapter la raffinerie à l'évolution de la demande afin de continuer à réduire les importations de gazole et baisser la production de fiouls lourds, tout en continuant à améliorer l'efficacité énergétique. Ces travaux permettront également d'optimiser les productions d'huiles de base et de bitumes.

Le groupe continuera à gérer ses coûts de façon rigoureuse et disciplinée. Ceci est indispensable pour faire face à une concurrence exacerbée s'exprimant sur un marché complètement ouvert aux importations de produits finis fabriqués dans des environnements réglementaires moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles. Relever ce défi nécessite la recherche permanente d'axes d'efficacité pour rester compétitif.

C'est dans cette perspective également que le groupe met en œuvre une réorganisation, accompagnée d'un Plan de Départ Volontaire, qui concerne principalement son siège social et les fonctions support.

Développer les ventes en capitalisant sur des marques fortes

Afin de continuer à développer ses ventes sur le marché intérieur français, le groupe Esso S.A.F. capitalise sur la force de ses marques et innove en permanence pour proposer des produits de haute technologie comme l'Esso Synergy et Mobil 1. La nouvelle génération de carburants Esso Synergy encore plus performante permet de réduire les émissions et les consommations de carburants jusqu'à 2,8 % *. Après avoir démontré en 2017 sa capacité à concevoir, mettre sur le marché et lancer de nouveaux produits innovants, le groupe se tient prêt à saisir de nouvelles opportunités commerciales.

(*) Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Suprême + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant jusqu'à 2,8 %.

Faire évoluer la culture de la société pour mieux s'adapter au marché

Engagée dans la transition énergétique, tournée vers les technologies du futur, la transformation digitale et l'amélioration constante de ses procédés et de ses produits, le groupe Esso S.A.F. entend intégrer les technologies de pointe dans ses méthodes, ses moyens et ses procédés. Son attitude à l'égard du changement indispensable est volontariste et déterminée. Les efforts déjà accomplis et les succès remportés témoignent de la capacité d'Esso S.A.F. à se réinventer, gage d'un avenir que le groupe peut regarder avec confiance.

C'est avec la conviction que les produits issus du raffinage resteront nécessaires pour couvrir une partie des besoins en énergie et en pétrochimie de nos sociétés modernes, et que les évolutions en cours ouvrent sur des perspectives durables pour les entreprises qui sauront évoluer, que le groupe Esso S.A.F. va continuer à adapter sa production et son offre aux évolutions du marché.



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ESSO S.A.F.

P. 87
Compte de résultat consolidé

P. 88
Bilan consolidé

P. 91
Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers
Note 1.2. Principes de consolidation
Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

NOTE 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel
Note 2.2. Stocks
Note 2.3. Chiffre d'affaires
Note 2.4. Achats consommés et charges externes
Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels
Note 2.6. Créances clients et autres créances
Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes
Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement
Note 2.9. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

NOTE 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables
Note 3.2. Contrat de location-financement
Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2017
Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE 4. Charges et avantages du personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés
Note 4.2. Paiements fondés sur des actions
Note 4.3. Opérations avec les dirigeants
Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

NOTE 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat
Note 5.2. Impôts différés

NOTE 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables
Note 6.2. Produits et charges financiers
Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

P. 89
Tableau de variation des capitaux propres consolidés

P. 90
Tableau des flux de trésorerie

Note 6.4. Créances financières court terme

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

NOTE 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions
Note 7.2. Passifs éventuels

NOTE 8. Procédures et litiges en cours

NOTE 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution
Note 9.2. Risques industriels et environnementaux
Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique
Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance
Note 9.5. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers
Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts
Note 9.7. Risques de crédit
Note 9.8. Risques de liquidité
Note 9.9. Autres Risques

NOTE 10. Gestion du capital et versement de dividendes

NOTE 11. Transactions avec les parties liées

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation
Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

NOTE 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés
Note 12.2. Engagements reçus

NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture

NOTE 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Note: les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

| | Exercice 2017 | Exercice 2016 | Note |
|---|-----------------|-----------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 13 140,5 | 11 146,9 | 2 |
| Autres produits de l'activité | 35,5 | 33,1 | |
| Sous total produits des activités ordinaires | 13 176,0 | 11 180,0 | |
| Achats consommés et charges externes | (12 420,4) | (10 433,4) | 2 |
| Dotations & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks | (0,2) | 126,7 | 2 |
| Charges de personnel | (288,0) | (275,2) | |
| Impôts et taxes | (60,0) | (54,7) | |
| Dotations aux amortissements | (109,7) | (110,3) | 3 |
| Dotations aux provisions | (10,2) | (12,0) | 7 |
| Autres produits et charges d'exploitation | (58,4) | (51,4) | |
| Résultat opérationnel courant | 229,1 | 369,7 | |
| Autres produits opérationnels | - | 19,2 | 2 |
| Autres charges opérationnelles | (18,6) | (3,7) | 2 |
| Résultat opérationnel | 210,5 | 385,2 | |
| Coût de l'endettement financier net | (2,9) | (4,7) | 6 |
| Autres produits financiers | 17,5 | 14,5 | 6 |
| Autres charges financières | (1,3) | (0,4) | 6 |
| Impôts courants et différés | (65,3) | (118,2) | 5 |
| Résultat net des activités poursuivies | 158,5 | 276,4 | |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés | - | - | |
| Résultat net | 158,5 | 276,4 | |
| Part du groupe | 158,5 | 276,4 | |
| Intérêts minoritaires | - | - | |
| Résultat par action (1) | 12,33 | 21,50 | |
| Résultat dilué par action (1) | 12,33 | 21,50 | |

(1) Part du groupe rapportée au nombre d'actions (12 854 578).

État du résultat global

(en millions d'euros)

| | Exercice 2017 | Exercice 2016 | Note |
|---|---------------|---------------|------|
| Résultat net | 158,5 | 276,4 | |
| Éléments recyclables en résultat net | | | |
| Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres | 33,5 | 32,6 | 6 |
| Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables | (0,5) | (0,3) | |
| Éléments non recyclables en résultat net | | | |
| Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel | 40,4 | (47,6) | 4 |
| Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables | (35,2) | (23,8) | |
| Résultat global consolidé | 196,7 | 237,3 | |
| Part du groupe | 196,7 | 237,3 | |
| Intérêts minoritaires | - | - | |

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

| ACTIF | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 | Note |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|------|
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles | 52,3 | 57,6 | 3 |
| Immobilisations corporelles | 845,7 | 851,6 | 3 |
| Actifs financiers | 202,5 | 169,1 | 6 |
| Autres créances | - | - | 2 |
| Impôts différés actifs | 180,1 | 241,2 | 5 |
| Total Actifs non courants | 1 280,6 | 1 319,5 | |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et en cours | 1 134,2 | 999,3 | 2 |
| Créances clients et comptes rattachés | 588,4 | 656,1 | 2 |
| Créances financières court terme | 6,3 | 4,6 | 6 |
| Autres créances | 154,2 | 152,8 | 2 |
| Impôts courants actifs | 24,1 | - | |
| Disponibilités | 442,0 | 334,7 | 6 |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | 3 |
| Total Actifs courants | 2 349,2 | 2 147,5 | |
| TOTAL ACTIF | 3 629,8 | 3 467,0 | |

(en millions d'euros)

| PASSIF | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 | Note |
|--|---------------------|---------------------|------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 98,4 | 98,4 | 10 |
| Primes d'émission et de fusion | 10,1 | 10,1 | |
| Réserves consolidées groupe | 898,6 | 581,5 | |
| Résultat de l'exercice groupe | 158,5 | 276,4 | |
| Intérêts minoritaires | - | - | |
| Total Capitaux propres | 1 165,6 | 966,4 | |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts et dettes financières | 13,6 | 121,7 | 6 |
| Provisions pour retraite et autres avantages assimilés | 1 098,7 | 1 139,9 | 4 |
| Provisions non courantes | 48,3 | 31,9 | 7 |
| Total Passifs non courants | 1 160,6 | 1 293,5 | |
| Passifs courants | | | |
| Endettement court terme | 29,4 | 26,3 | 6 |
| Provisions pour retraite et autres avantages assimilés | 53,9 | 51,8 | 4 |
| Provisions courantes | 3,5 | 3,3 | 7 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 794,4 | 775,1 | 2 |
| Autres dettes | 422,4 | 343,0 | 2 |
| Impôts courants passifs | - | 7,6 | |
| Total Passifs courants | 1 303,6 | 1 207,1 | |
| TOTAL PASSIF | 3 629,8 | 3 467,0 | |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

| | Capital social | Primes d'émission et de fusion | Réserves de juste valeur | Réserves des écarts actuariels | Réserves consolidées | Total groupe | Total minoritaires |
|--|----------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------|--------------------|
| Au 1^{er} janvier 2016 | 98,4 | 10,1 | 113,4 | (463,3) | 968,0 | 726,6 | - |
| Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | | | 32,3 | | | 32,3 | - |
| Ecarts actuariels de la période | | | | (71,3) | | (71,3) | - |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | 2,4 | 2,4 | - |
| Autres variations | | | | | - | - | - |
| Résultat 2016 | | | | | 276,4 | 276,4 | - |
| Au 1^{er} janvier 2017 | 98,4 | 10,1 | 145,7 | (534,6) | 1 246,8 | 966,4 | - |
| Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | | | 33,0 | | | 33,0 | - |
| Ecarts actuariels de la période | | | | 5,2 | | 5,2 | - |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | 2,5 | 2,5 | - |
| Autres variations | | | | | - | - | - |
| Résultat 2017 | | | | | 158,5 | 158,5 | - |
| Au 31 décembre 2017 | 98,4 | 10,1 | 178,7 | (529,4) | 1 407,8 | 1 165,6 | - |

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

| | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
|--|----------------|---------------|
| Flux de trésorerie d'exploitation | | |
| Résultat net | 158,5 | 276,4 |
| Part des minoritaires | - | - |
| Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs | (0,6) | (22,7) |
| Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés | - | - |
| Amortissements et provisions | 163,7 | 130,7 |
| Variation des impôts différés | 25,9 | 68,7 |
| Capacité d'autofinancement | 347,5 | 453,1 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (34,9) | (241,1) |
| Flux net de trésorerie d'exploitation | 312,6 | 212,0 |
| Flux de trésorerie d'investissement | | |
| Investissements Raffinage/Distribution (1) | (99,9) | (56,0) |
| Produit brut des cessions | 1,3 | 28,5 |
| Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés | - | - |
| Flux de trésorerie d'investissement | (98,6) | (27,5) |
| Flux de trésorerie de financement | | |
| Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F. | - | - |
| Augmentation de l'endettement | - | 64,5 |
| Diminution de l'endettement (2) | (110,9) | - |
| Flux de trésorerie de financement | (110,9) | 64,5 |
| Variation de trésorerie (3) | | |
| Trésorerie d'ouverture | 332,2 | 83,2 |
| Trésorerie de clôture | 435,3 | 332,2 |
| Variation de trésorerie | 103,1 | 249,0 |

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6)

(3) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

| | ouverture | clôture |
|---------------------|-----------|---------|
| Disponibilités | 334,7 | 442,0 |
| Banques créditrices | (2,5) | (6,7) |
| Trésorerie nette | 332,2 | 435,3 |

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris - 92 400 Courbevoie. L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2018.

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Normes, interprétations et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017

Les textes suivants n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe :

- Amendements à IAS 12 « Traitement des impôts différés actifs sur pertes non réalisées » ;
- Amendements à IAS 7 « Disclosure initiative » ;
- IFRS 12 « Informations sur les participations dans d'autres entités – Clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir » ;

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2017

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2017 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2017 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2017. Ces textes sont les suivants :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- Clarification IFRS 15 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- Amendements à IFRS 4 « Modalités d'application de la norme IFRS 9 au regard des contrats d'assurance selon la norme IFRS 4 »
- Amélioration annuelle des IFRS (cycle 2015-2017) « concerne les normes IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23 »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » amenée à remplacer notamment la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 a fait l'objet d'une analyse de la part d'Esso S.A.F. et n'aura aucun impact dans les comptes. Les principales problématiques analysées ont concerné les droits d'accises, les incoterms, les clauses de take or pay, la distinction agent / principal et les clauses d'ajustement de prix.

L'impact de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact significatif n'est attendu.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 est en cours de mise en œuvre par Esso S.A.F. Au 31 décembre 2017, le recensement et l'analyse des contrats ont été réalisés. L'évaluation des impacts attendus et la mise en place du mode de gestion de la norme seront poursuivis en 2018.



Note 1.2. Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

| Filiales | No SIREN | Siège social | % |
|---|-------------|---|-------|
| Esso Raffinage S.A.S. | 379 914 237 | Tour Manhattan 5/6 place de l'Iris 92400 Courbevoie | 100 |
| Activité: Raffinage d'hydrocarbures | | | |
| Worex S.N.C. | 780 094 983 | Parc des Erables- 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq | 99,99 |
| Activité: Distribution de combustibles liquides et solides | | | |

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2017. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les litiges par exemple.

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Détail des stocks au 31 décembre 2017

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

| | au 31 décembre 2017 | au 31 décembre 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits pétroliers | | |
| Pétrole brut | | |
| Valeur Brute | 536,3 | 447,9 |
| Dépréciation | - | (1,2) |
| Valeur nette | 536,3 | 446,7 |
| Produits intermédiaires et finis | | |
| Valeur Brute | 563,8 | 514,9 |
| Dépréciation | (1,4) | - |
| Valeur nette | 562,4 | 514,9 |
| Valeur Brute | 1 100,1 | 962,8 |
| Dépréciation | (1,4) | (1,2) |
| Valeur nette des produits pétroliers | 1 098,7 | 961,6 |
| Autres stocks | | |
| Valeur Brute | 46,0 | 48,6 |
| Dépréciation | (10,5) | (10,9) |
| Valeur nette des autres stocks | 35,5 | 37,7 |
| Total (net) | 1 134,2 | 999,3 |

Impact de la variation des stocks sur le résultat de l'exercice 2017

La hausse de 137 millions d'euros de la valeur brute des stocks de produits pétroliers au 31 décembre 2017 s'explique par un niveau de stock opérationnel plus élevé que fin 2016 ainsi que par la remontée du cours du pétrole brut qui s'est élevé en moyenne à 64 \$ (54 €) le baril de Brent en décembre 2017 contre un prix moyen de 53 \$ (51 €) en décembre 2016. Cette remontée du cours du pétrole brut se traduit par un effet prix sur stock positif de 91 millions d'euros contre un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros en 2016.

La provision pour dépréciation comptable des stocks de produits pétroliers est restée stable à 1,4 millions d'euros en 2017 contre un montant de 1,2 millions d'euros en 2016.

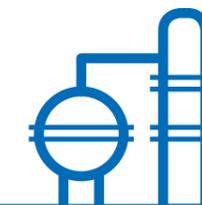
L'impact des effets stocks compris dans la variation nette des stocks de produits pétroliers et donc dans le résultat net consolidé, est positif pour un montant de 91 millions d'euros. En 2016, l'impact des effets stocks avait été positifs de 250 millions et comprenait un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros ainsi qu'une reprise nette de dépréciation des stocks pour un montant de 126,8 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé à fin décembre 2017, une hausse/ baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entraînerait un effet prix sur stock estimé à environ +/- 170 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 49 \$/baril (46 € / baril) en novembre/ décembre 2016 à 64 \$ /baril (54 € / baril) en novembre/ décembre 2017 pour atteindre en moyenne à 68 \$ (55 €) sur la période de réalisation du stock en janvier/ février 2018 alors qu'il était de 55 \$ (51 €) en janvier/ février 2017 sur la période de réalisation des stocks à fin 2016.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2017 s'élève à 22 millions d'euros.



Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ». Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers notamment la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E.); en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit:

| | Année 2017 | | Année 2016 | |
|--|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| | milliers m ³ | millions euros | milliers m ³ | millions euros |
| Carburants Aviation | 1 389 | 544 | 1 482 | 486 |
| Supercarburants Automobile | 5 439 | 2 094 | 4 790 | 1 582 |
| Gazole et Fioul domestique | 11 102 | 5 263 | 10 772 | 4 290 |
| Fuels Lourds | 978 | 276 | 1 099 | 230 |
| Gaz de Pétrole Liquéfié | 652 | 138 | 735 | 118 |
| Produits semi-finis | 4 393 | 1 125 | 4 187 | 1 023 |
| Ventes de carburants et combustibles | 23 953 | 9 440 | 23 065 | 7 729 |
| Ventes Lubrifiants et Spécialités | 1 475 | 981 | 1 285 | 832 |
| Total ventes de produits raffinés hors taxes | 25 428 | 10 421 | 24 350 | 8 561 |
| Ventes de pétrole brut | 1 093 | 333 | 1 170 | 301 |
| Total ventes de produits pétroliers hors taxes | 26 521 | 10 754 | 25 520 | 8 862 |
| Ventes de services | | 243 | | 222 |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | | 2 144 | | 2 063 |
| Chiffre d'affaires (hors TVA) | | 13 141 | | 11 147 |
| <i>dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)</i> | 14 629 | - | 15 290 | - |

2.3.2. Chiffre d'affaires: information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires:

| (en millions d'euros) | | |
|---|---------------|---------------|
| Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
| Groupe ExxonMobil | 3 302 | 2 625 |
| Autres sociétés pétrolières | 908 | 666 |
| Autres clients (1) | 6 787 | 5 793 |
| Ventes de produits et services hors taxes | 10 997 | 9 084 |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | 2 144 | 2 063 |
| Chiffre d'affaires (hors TVA) | 13 141 | 11 147 |

(1) En 2017, aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires

2.3.3. Chiffre d'affaires: information sur les secteurs géographiques

| (en millions d'euros) | | |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
| France | 10 171 | 9 477 |
| Exportations | 2 970 | 1 670 |
| Total | 13 141 | 11 147 |

2.3.1. Chiffre d'affaires: information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit:

| (en millions d'euros) | | |
|---|---------------|---------------|
| | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
| Ventes de biens | 10 754 | 8 862 |
| Prestations de services | 243 | 222 |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | 2 144 | 2 063 |
| Total | 13 141 | 11 147 |

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

| (en millions d'euros) | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
| Achats consommés | (12 057,9) | (10 143,6) |
| Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis | 137,3 | 220,3 |
| Variation des autres stocks et comptes d'échanges | 1,1 | (2,0) |
| Effets de change opérationnels | 19,2 | (6,6) |
| Charges externes | (520,1) | (501,5) |
| Total | (12 420,4) | (10 433,4) |

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

| (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|---------------|
| | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
| Cession des activités d'avitaillement sur les aéroports Nice, Bordeaux et Le Bourget | - | 16,4 |
| Reprise provision sinistre sur le site d'Ambes | - | 2,8 |
| Total autres produits opérationnels | - | 19,2 |
| Provision remise en état de sites industriels inactifs | (18,6) | (3,7) |
| Total autres charges opérationnelles | (18,6) | (3,7) |
| Total autres produits et charges opérationnels | (18,6) | 15,5 |

En 2017, les autres produits et charges opérationnels comprennent une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 18,6 millions d'euros.

En 2016, les autres produits et charges opérationnels comprenaient principalement le résultat de cession des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget pour un montant de 16,4 millions d'euros.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

| (en millions d'euros) | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Créances clients et comptes rattachés | au 31 décembre 2017 | au 31 décembre 2016 |
| Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil | 449,2 | 428,3 |
| Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil | 139,2 | 227,8 |
| Total | 588,4 | 656,1 |

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 130 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(en millions d'euros)

| Autres créances | au 31 décembre 2017 | au 31 décembre 2016 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Autres créances non courantes | | |
| État et collectivités | - | - |
| Total | - | - |
| Autres créances courantes | | |
| Personnel | 1,3 | 1,8 |
| État et collectivités (1) | 64,9 | 38,0 |
| Débiteurs divers | 62,8 | 85,4 |
| Charges constatées d'avance | 25,2 | 27,7 |
| Total | 154,2 | 152,8 |
| Total | 154,2 | 152,8 |

(1) Hors impôts courants actifs

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

| (en millions d'euros) | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | au 31 décembre 2017 | au 31 décembre 2016 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil | 231,4 | 236,4 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil | 563,0 | 538,7 |
| Total | 794,4 | 775,1 |

(en millions d'euros)

| Autres dettes courantes | au 31 décembre 2017 | au 31 décembre 2016 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dettes fiscales et sociales (1) | 403,1 | 321,6 |
| Subventions | 0,4 | 0,5 |
| Créditeurs divers | 18,7 | 20,8 |
| Produits constatés d'avance | 0,2 | 0,1 |
| Total | 422,4 | 343,0 |

(1) Hors impôts courants passifs

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

| (en millions d'euros) | | | | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Variation du besoin en fonds de roulement | Exercice 2017 | | Exercice 2016 | |
| | Besoins | Dégagements | Besoins | Dégagements |
| Variations des actifs | | | | |
| Actifs financiers | (33,4) | | (32,5) | |
| Stocks | (134,9) | | (353,7) | |
| Créances clients et comptes rattachés | | 67,7 | (245,6) | |
| Autres créances | (1,3) | | (37,7) | |
| Impôts courants actifs | (24,1) | | | 51,3 |
| Variations des passifs | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 19,3 | | 341,5 |
| Autres dettes | | 79,4 | | 28,0 |
| Impôts courants passifs | (7,6) | | | 7,6 |
| Total | (201,3) | 166,4 | (669,5) | 428,4 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (34,9) | | (241,1) | |

Note 2.9. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- Les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out ou Premier entré, Premier sorti),
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus,
- À la clôture,
- une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- Les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Echange de Quotas d'Emissions de gaz à effet de serre (SEQUE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQUE. Une nouvelle période du SEQUE a débuté le 1^{er} janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché. En 2017, les quotas d'émissions restitués sont de 2 638 milliers de tonnes contre 2 676 milliers de tonnes en 2016.

Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

| Quotas d'émissions de gaz à effet de serre | Quotas alloués | Quotas restitués |
|--|----------------|------------------|
| année 2013 | 2 152 | 2 738 |
| année 2014 | 2 115 | 2 679 |
| année 2015 | 2 077 | 2 578 |
| année 2016 | 2 039 | 2 676 |
| année 2017 | 2 000 | 2 638 |
| année 2018 | 1 961 | |
| année 2019 | 1 922 | |
| année 2020 | 1 882 | |
| Total années 2013-2020 | 16 149 | 13 309 |

Période 2008-2012

(en milliers de tonnes)

| Quotas d'émissions de gaz à effet de serre | Quotas alloués | Quotas restitués |
|--|----------------|------------------|
| année 2008 | 3 158 | 3 249 |
| année 2009 | 3 158 | 2 906 |
| année 2010 | 3 158 | 2 868 |
| année 2011 | 3 158 | 2 720 |
| année 2012 | 3 158 | 2 710 |
| Total années 2008-2012 | 15 790 | 14 453 |

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Constructions | de 20 à 50 ans |
| Installations industrielles | de 10 à 30 ans |
| Autres immobilisations corporelles | de 5 à 25 ans |

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement, ou de l'UGT, était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

L'application de ces principes au groupe Esso SAF conduit à tester, dans le cadre d'une valorisation de la totalité des actifs du groupe, la valeur recouvrable des 2 groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le Conseil d'Administration,
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2017

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élevaient à 1 166 millions d'euros au 31 décembre 2017, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des 2 groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2021, puis un retour à des marges de tendance long terme.

Les flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar sont convertis en euros (parité \$/€ retenue à 1,13) sont actualisés à un taux de 6,75 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la suite du test effectué. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation combinée à un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation combinée à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % combiné à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.



Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en millions d'euros)

| Immobilisations incorporelles et corporelles | Valeur en début de période | Acquisitions/Dotations de la période | Cessions Mises hors service | Valeur en fin de période |
|--|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Valeur brute (1) | 153,1 | 1,1 | (0,6) | 153,6 |
| Amortissements (1) | (77,6) | (6,4) | 0,6 | (83,4) |
| Dépréciation | (17,9) | | | (17,9) |
| Valeur nette | 57,6 | (5,3) | - | 52,3 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Valeur brute | 2 398,7 | 98,8 | (49,4) | 2 448,1 |
| Raffinage (2) | 2 267,1 | 90,4 | (44,2) | 2 313,3 |
| Distribution | 131,6 | 8,4 | (5,2) | 134,8 |
| Amortissements | (1 547,1) | (104,0) | 48,7 | (1 602,4) |
| Raffinage (2) | (1 464,0) | (99,0) | 43,8 | (1 519,2) |
| Distribution | (83,1) | (5,0) | 4,9 | (83,2) |
| Valeur nette | 851,6 | (5,2) | (0,7) | 845,7 |

(1) dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 31,1 M€

(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 13,7 M€

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Immobilisations incorporelles et corporelles | Valeur en début de période | Acquisitions/Dotations de la période | Cessions Mises hors service | Valeur en fin de période |
|--|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Valeur brute (1) | 156,7 | 1,2 | (4,8) | 153,1 |
| Amortissements (1) | (72,4) | (8,9) | 3,7 | (77,6) |
| Dépréciation | (15,0) | (2,9) | | (17,9) |
| Valeur nette | 69,3 | (10,6) | (1,1) | 57,6 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Valeur brute | 2 366,1 | 55,0 | (22,4) | 2 398,7 |
| Raffinage (2) | 2 220,0 | 50,2 | (3,1) | 2 267,1 |
| Distribution | 146,1 | 4,8 | (19,4) | 131,6 |
| Amortissements | (1 463,3) | (101,4) | 17,6 | (1 547,1) |
| Raffinage (2) | (1 370,5) | (96,3) | 2,8 | (1 464,0) |
| Distribution | (92,8) | (5,1) | 14,8 | (83,1) |
| Valeur nette | 902,8 | (46,4) | (4,8) | 851,6 |

(1) dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 35,2 M€

(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 17,7 M€

Note 4. Charges et avantages au personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, pour lesquelles la gestion de ces régimes n'est pas externalisée, les engagements de retraite et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 «avantages du personnel», suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue tous les trois ans par un actuaire indépendant. La dernière revue a eu lieu en 2015 et a confirmé la pertinence des hypothèses.

Les provisions pour retraite constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,80 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées «AA»);
- un taux d'inflation à long terme de 1,9 % pour déterminer les salaires futurs;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : La variation de -0,5/+0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +4 %/-11 %.

4.1.2 Evolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2017 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

| Engagements de retraite | Total |
|--|----------------|
| Engagements au 1^{er} janvier 2017 | 1 188,3 |
| Coût des services rendus | 16,2 |
| Charge d'intérêts | 20,2 |
| Autres | 14,9 |
| Charge/(produit) de l'exercice | 51,3 |
| Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1) | (40,4) |
| Prestations versées | (51,1) |
| Engagements au 31 décembre 2017 | 1 148,1 |

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Engagements de retraite | Total |
|--|----------------|
| Engagements au 1^{er} janvier 2016 | 1 149,5 |
| Coût des services rendus | 13,5 |
| Charge d'intérêts | 24,6 |
| Autres | 2,0 |
| Charge/(produit) de l'exercice | 40,1 |
| Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1) | 47,6 |
| Prestations versées | (48,9) |
| Engagements au 31 décembre 2016 | 1 188,3 |

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Au 31 décembre 2017, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2017 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s'élèvent à 463 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés ont été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.



4.1.3 Paiements des retraites effectués en 2017 et montants prévisionnels 2018

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2017 à 51,1 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2018 sont estimés à 53,9 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) se sont élevés en 2017 à 6,1 millions d'euros. Pour 2018, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6 millions d'euros.

4.1.4 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

| (en millions d'euros) | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Provisions pour retraite et autres avantages assimilés | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
| Provisions pour retraite | 1 148,1 | 1 188,3 |
| Provisions pour les médailles du travail | 4,5 | 3,4 |
| Total | 1 152,6 | 1 191,7 |

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2017 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,5 millions d'euros (2,4 millions d'euros en 2016).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017 s'élève à 375 milliers d'euros (595 milliers d'euros en 2016).

Au 31 décembre 2017, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 1 687 milliers d'euros (2 858 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2017 se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | | | | |
|---|------------------|--------------|--|------------|
| | Effectif salarié | | Effectif mis à disposition de l'entreprise | |
| | Année 2017 | Année 2016 | Année 2017 | Année 2016 |
| Cadres | 556 | 528 | 45 | 47 |
| Agents de maîtrise, employés et techniciens | 1 177 | 1 052 | 60 | 59 |
| Ouvriers | 135 | 171 | 7 | 7 |
| TOTAL | 1 868 | 1 751 | 112 | 113 |

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

En 2017, l'effectif salarié est en hausse de 117 titulaires et provient principalement de la mise en place d'une gestion centralisée de la maintenance sur le site de Gravenchon avec la société ExxonMobil Chemical France.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2017 est une charge d'impôt pour un montant de 65,3 millions d'euros contre une charge d'impôt de 118,2 millions d'euros en 2016. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 223,8 millions d'euros contre un profit de 394,6 millions d'euros en 2016.

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2017 consolidé comprend une contribution exceptionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros ainsi qu'une contribution additionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros. Les deux contributions sont calculées au taux de 15 % sur l'impôt sur les sociétés et représentent une charge d'impôt supplémentaire de 9,2 millions d'euros.

La charge d'impôt 2017 s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | | |
|---|---------------|----------------|
| Impôts courants et différés | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
| Bénéfice net avant impôt | 223,8 | 394,6 |
| Taux d'imposition | 34,43 % | 34,43 % |
| Impôt théorique | (77,1) | (135,9) |
| Incidence | | |
| - des charges et produits non taxables | 6,4 | 5,7 |
| - du delta de taux sur Impôts différés calculés à 28,92 % en 2016 | - | 12,5 |
| - du delta de taux sur Impôts différés calculés à 25,83 % en 2017 | 14,2 | - |
| - des contributions exceptionnelle et additionnelle sur l'impôt sur les sociétés 2017 | (9,2) | - |
| - divers | 0,4 | (0,5) |
| Impôt réel des activités poursuivies | (65,3) | (118,2) |
| Dont : | | |
| Impôt courant | (39,8) | (49,8) |
| Impôt différé | (25,5) | (68,4) |

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

| Impôts différés | au 31 décembre 2017 | | au 31 décembre 2016 | |
|--|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Impôts différés sur les provisions réglementées | | (132,0) | | (133,5) |
| Impôts différés sur les décalages temporaires | 5,8 | | 4,9 | |
| Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles | | (10,2) | | (15,2) |
| Impôts différés sur les participations | | (5,6) | | (5,2) |
| Impôts différés sur les provisions pour retraite | 307,0 | | 351,5 | |
| Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation) | | (63,5) | | (73,2) |
| Impôts différés sur déficits reportables | 78,6 | | 111,9 | |
| Total | 391,4 | (211,3) | 468,3 | (227,1) |
| Compensation des impôts différés actifs/passifs | 180,1 | | 241,2 | |

Au 31 décembre 2017, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 468 millions d'euros en baisse de 93 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Le résultat 2017 a conduit à déterminer un résultat fiscal positif estimé à 184 millions d'euros qui après application du plafonnement de l'utilisation des déficits a limité la consommation de la perte fiscale reportable à 93 millions d'euros.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales reportables sur une durée de 10 ans qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Au 31 décembre 2017, le montant total des impôts différés actifs sur déficits reportables dont la consommation est estimée probable, s'élève à 78,6 millions d'euros (111,9 millions d'euros en 2016) correspondant à un déficit fiscal reportable activé limité à 256 millions d'euros (349 millions d'euros en 2016).

Cette estimation tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir d'hypothèses de marges de raffinage intégrant un environnement de bas de cycle d'ici à 2021, d'une hypothèse de remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 70 \$/baril à moyen terme (*), mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Ces prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

(* Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti,
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.



Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

| | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie | - | - |
| Dividendes versés par les filiales non consolidées | 14,6 | 14,5 |
| Intérêts versés par les filiales non consolidées | - | - |
| Ecart de change positifs | 2,9 | - |
| Autres produits financiers | - | - |
| Total produits financiers | 17,5 | 14,5 |
| Charge d'intérêts de contrat de location-financement | (1,4) | (1,8) |
| Coût de l'endettement financier brut | (1,5) | (2,1) |
| Autres revenus négatifs d'intérêt | (1,3) | (0,1) |
| Ecart de change négatifs | - | (0,8) |
| Autres charges financières | - | (0,3) |
| Total charges financières | (4,2) | (5,1) |
| Résultat financier | 13,3 | 9,4 |

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2017 est la suivante:

(en millions d'euros)

| Actifs financiers | Au 31 décembre 2016 | augmentations | diminutions | Variation de la juste valeur (1) | Au 31 décembre 2017 |
|---|---------------------|---------------|-------------|----------------------------------|---------------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1,0 | | | | 1,0 |
| Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres | 167,9 | | | 33,4 | 201,3 |
| Autres immobilisations financières | 0,2 | | | | 0,2 |
| Total | 169,1 | - | - | 33,4 | 202,5 |

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante:

(en millions d'euros)

| Actifs financiers | Au 31 décembre 2015 | augmentations | diminutions | Variation de la juste valeur (1) | Au 31 décembre 2016 |
|---|---------------------|---------------|--------------|----------------------------------|---------------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1,1 | | (0,1) | | 1,0 |
| Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres | 135,3 | | | 32,6 | 167,9 |
| Autres immobilisations financières | 0,2 | | | | 0,2 |
| Total | 136,6 | - | (0,1) | 32,6 | 169,1 |

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

| Sociétés ou groupe de sociétés | Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice (1) | Chiffre d'affaires de l'exercice (1) | Bénéfice ou (perte) de l'exercice (1) | Quote part du capital détenu (%) | Valeur des titres dans les comptes sociaux (1) | Méthode de revalorisation | Hiérarchisation de la juste valeur | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|---|--|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------|------------------------------------|---|
| 1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.) | | | | | | | | |
| - Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR) | 8 649 | 4 490 | 222 | 50,01 | 1 372 | B | niveau 3 | - |
| Sous-total filiales | 8 649 | 4 490 | 222 | | 1 372 | | | |
| 2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.) | | | | | | | | |
| - Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) | 5 593 | 4 513 | 144 | 50,00 | 4 | B | niveau 3 | - |
| - Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL) | 4 286 | 2 814 | 19 | 43,00 | - | B | niveau 3 | - |
| - Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP) | 19 564 | 5 622 | (338) | 37,00 | 4 978 | B | niveau 3 | - |
| - Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) | 17 692 | 10 605 | 1 316 | 34,00 | 2 592 | B | niveau 3 | 567 |
| - Raffinerie du midi | 17 674 | 20 474 | 4 224 | 33,33 | 2 790 | B | niveau 3 | 1 408 |
| - Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA) | 14 187 | 38 385 | 9 704 | 33,33 | 554 | B | niveau 3 | 2 328 |
| - Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC) | 16 518 | 11 742 | 1 763 | 25,85 | 426 | B | niveau 3 | 456 |
| Sous-total participations comprises entre 20 et 50 % | 95 514 | 94 155 | 16 833 | | 11 344 | | | 4 758 |
| 3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.) | | | | | | | | |
| - Autres participations évaluées à la juste valeur | 91 537 | 282 970 | 64 712 | | 10 826 | M (A,B,C,D) | niveau 3 niveau 2 | 9 656 |
| Sous-total participations inférieures à 20 % | 91 537 | 282 970 | 64 712 | | 10 826 | | | 9 656 |
| TOTAL | 195 700 | 381 615 | 81 767 | | 23 542 | | | 14 414 |

(en milliers d'euros)

| Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 | Variation |
|--|---------------------|---------------------|---------------|
| Juste valeur des titres (2) | 201 400 | 167 900 | 33 500 |
| Valeur des titres dans les comptes sociaux | (23 542) | (23 542) | - |
| Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global | 177 858 | 144 358 | 33 500 |

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2016, ces filiales et participations représentent seulement 2,97 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1,85 % du passif hors capitaux propres et 1,09 % du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2016

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée:

- niveau 1: valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2: valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3: valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel:

- méthode A: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)

- méthode B: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode D: valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode C: valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode (M): valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2017, le taux d'actualisation retenu est de 7 % stable par rapport au 31 décembre 2016.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2017 stable par rapport au 31 décembre 2016. Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses: une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 14 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2017. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 14,4 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2017.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

| Année 2017 | Esso Raffinage S.A.S. | WorexS.N.C.® |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------|
| pourcentage de détention | 100 % | 99,99 % |
| Informations financières | | |
| - Actifs non courants | 786,4 | 17,1 |
| - Actifs courants | 189,8 | 168,9 |
| TOTAL ACTIF | 976,2 | 186,0 |
| - Capitaux propres part de l'entité | 285,6 | 6,1 |
| - Passifs non courants | 537,3 | 2,0 |
| - Passifs courants | 153,3 | 177,9 |
| TOTAL PASSIF | 976,2 | 186,0 |
| RESULTAT NET | (5,1) | 3,1 |

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (4,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

Compte tenu de sa position financière nette excédentaire, le groupe Esso S.A.F. a procédé au remboursement au cours du 1^{er} semestre 2017 d'un montant de 100,5 millions d'euros correspondant à la ligne financement à long terme souscrite auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil.

(en millions d'euros)

| Endettement long terme | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
|--|---------------------|---------------------|
| Contrat de location-financement (1) | 13,1 | 20,9 |
| Comptes bloqués participation du personnel | 0,5 | 0,3 |
| Compte groupe passif financier (2) | - | 100,5 |
| Total | 13,6 | 121,7 |

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Au 31 décembre 2017, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location concertis au taux du dollar au 31 décembre 2017, soit 1,1993 (\$/€). Au 31 décembre 2016, le taux du dollar était de 1,0541 (\$/€).
(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)

| Endettement court terme | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Compte groupe passif financier (1) | 2,7 | 2,0 |
| Avance financière reçue | 14,7 | 16,1 |
| Contrat de location financement | 5,3 | 5,7 |
| Financement court terme | - | - |
| Banque créditrice | 6,7 | 2,5 |
| Total | 29,4 | 26,3 |

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

6.5.3. Contrat de location-financement: redevances restant à payer

(en millions d'euros)

| Contrat de location-financement | Redevances restant à payer (1) | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------|------------|
| | jusqu'à 1 an | de 1 an à 5 ans | + de 5 ans |
| Immobilisations corporelles Raffinage | 6,3 | 14,2 | - |
| Total | 6,3 | 14,2 | - |

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

| Calcul de l'endettement net du groupe | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Endettement long terme | (13,6) | (121,7) |
| Endettement court terme | (29,4) | (26,3) |
| Créances financières court terme | 6,3 | 4,6 |
| Disponibilités | 442,0 | 334,7 |
| Montant de l'endettement net | 405,3 | 191,3 |

(en millions d'euros)

| Variation de l'endettement financier net | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 | Variation |
|--|---------------------|---------------------|--------------|
| Endettement long terme | (13,6) | (121,7) | 108,1 |
| Endettement court terme hors banque créditrice | (22,7) | (23,8) | 1,1 |
| Créances financières court terme | 6,3 | 4,6 | 1,7 |
| Total endettement financier | (30,0) | (140,9) | 110,9 |
| Banque créditrice | (6,7) | (2,5) | (4,2) |
| Disponibilités | 442,0 | 334,7 | 107,3 |
| Total trésorerie nette | 435,3 | 332,2 | 103,1 |
| Total endettement net | 405,3 | 191,3 | 214,0 |

(en millions d'euros)

| Analyse de la variation de l'endettement financier net | Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 | Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 | Variation |
|---|---|---|--------------|
| Endettement financier net au début de la période | 191,3 | 6,8 | 184,5 |
| Flux net de trésorerie généré par l'exploitation | 312,6 | 212,0 | 100,6 |
| Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement | (98,6) | (27,5) | (71,1) |
| Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement) | - | - | - |
| Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement | - | - | - |
| Endettement financier net à la fin de la période | 405,3 | 191,3 | 214,0 |

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2017 le groupe dispose d'une ligne de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)

| Principales lignes de financement disponibles | Contrepartie | Limites de crédit | Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2017 | Echéance | Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable |
|---|--------------|-------------------|---|--------------|---|
| Court terme | ECBV (*) | 1 200 | (439) | Indéterminée | Non / taux variable |

(*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil



Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en millions d'euros)

| Provisions courantes et non courantes | Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2017 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | Paiements de la période | Valeur brute au 31 décembre 2017 |
|---|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Provisions non courantes | | | | | |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1) | 1 139,8 | - | (41,1) | - | 1 098,7 |
| Provisions pour restructurations | 0,0 | 3,4 | - | - | 3,4 |
| Provisions pour remise en état des sites | 22,7 | 17,6 | (2,2) | (0,3) | 37,9 |
| Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT) | 0,8 | 0,1 | - | - | 0,9 |
| Autres provisions non courantes (2) | 8,5 | 1,6 | (0,8) | (3,2) | 6,1 |
| Total provisions non courantes | 1 171,8 | 22,7 | (44,1) | (3,5) | 1 147,0 |
| Provisions courantes | | | | | |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1) | 51,8 | 53,9 | - | (51,8) | 53,9 |
| Provisions pour restructurations | 0,6 | 3,0 | - | (0,5) | 3,1 |
| Provisions pour remise en état des sites | 1,9 | 2,2 | - | (4,1) | (0,0) |
| Autres provisions courantes (2) | 0,8 | 0,1 | (0,3) | (0,3) | 0,4 |
| Total provisions courantes | 55,1 | 59,2 | (0,3) | (56,7) | 57,4 |
| Total provisions | 1 226,9 | 81,9 | (44,3) | (60,2) | 1 204,4 |

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Provisions courantes et non courantes | Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2016 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | Paiements de la période | Valeur brute au 31 décembre 2016 |
|---|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Provisions non courantes | | | | | |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1) | 1 103,0 | 36,8 | - | - | 1 139,8 |
| Provisions pour restructurations | 0,5 | - | (0,5) | - | 0,0 |
| Provisions pour remise en état des sites | 22,2 | 4,5 | (1,8) | (2,2) | 22,7 |
| Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT) | 0,8 | - | - | - | 0,8 |
| Autres provisions non courantes (2) | 9,7 | 2,3 | (3,2) | (0,3) | 8,5 |
| Total provisions non courantes | 1 136,3 | 43,6 | (5,5) | (2,6) | 1 171,8 |
| Provisions courantes | | | | | |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1) | 50,2 | 51,8 | - | (50,2) | 51,8 |
| Provisions pour restructurations | 1,3 | 0,5 | - | (1,2) | 0,6 |
| Provisions pour remise en état des sites | - | 1,9 | - | - | 1,9 |
| Autres provisions courantes (2) | 9,0 | 0,8 | - | (9,0) | 0,8 |
| Total provisions courantes | 60,5 | 55,0 | - | (60,4) | 55,1 |
| Total provisions | 1 196,8 | 98,6 | (5,5) | (63,0) | 1 226,9 |

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 6 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 million d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 8. Procédures et litiges en cours

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation.

Au 31 décembre 2017, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par les éléments suivants :

- la baisse de la demande en produits pétroliers en Europe, la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de Russie et le déséquilibre de la demande de carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable du raffinage européen. Malgré la fermeture ces 10 dernières années de près de 25 % de la capacité de raffinage européenne, les surcapacités du secteur demeurent. Sa restructuration devrait donc se poursuivre du fait des politiques énergétiques mises en place dans les pays membres.
- en France, la capacité de raffinage a été réduite de plus de 30 %, et l'arrêt de la raffinerie de la Mède dans les Bouches-du-Rhône en fin d'année 2016, confirme cette tendance structurelle. Cependant, la baisse de la diésélisation et le rééquilibrage progressif de la consommation d'essence par rapport au gazole devrait permettre à long terme au raffinage de mieux répondre aux attentes des marchés domestiques et ainsi limiter les importations de distillats. Compte tenu de la vitesse de renouvellement du parc automobile, cette tendance devrait prendre plus d'une décennie avant d'avoir un impact significatif pour le raffinage français.

Par ailleurs, la forte baisse du prix du pétrole brut sur la période 2013 à 2015 a conduit à une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée annuellement alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement. Ainsi pour les années 2016 et 2017, la hausse du prix du pétrole brut s'est traduite par une taxation immédiate des effets stocks positifs de 250 millions d'euros en 2016 et 91 millions d'euros en 2017, après imputation de 50 % de la perte fiscale provenant des effets stocks négatifs générés entre 2013 et 2015.

Note 9.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environmental Business Planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « Operating Integrity Management System » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes

Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. Différentes réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2016, deux autres réunions ont eu lieu en juillet 2016 avec les partenaires financiers et en septembre 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le PPRT n'était pas approuvé. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique sont d'une part des risques de 'transition' liés aux contraintes pouvant être imposées aux acteurs économiques et industriels pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part des risques de nature 'physique', avec la multiplication potentielle des phénomènes naturels hors normes.

Comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de la structure de la demande de ses marchés qui résulteraient du plan climat et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe se préparent par ailleurs à satisfaire des réglementations plus restrictives sur certains produits (réduction de la teneur en soufre des fiouls soutes au 1^{er} janvier 2020, et de celle du fioul domestique à une date à confirmer) en réduisant au minimum l'accroissement de l'énergie et des émissions de carbone nécessaires.

Compte-tenu de l'augmentation anticipée du prix du carbone d'une part et d'autre part d'une réduction des autorisations des émissions de soufre, des projets sont mis en place progressivement pour que les combustibles nécessaires aux opérations de raffinage soient gazeux plutôt que liquides. Par ailleurs, tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu pour être opéré avec une dépense d'énergie supplémentaire la plus faible possible. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés, d'autant plus faciles à justifier que le prix de l'énergie est élevé.

Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations...) en conformité avec les exigences réglementaires. Une description plus détaillée de ces risques figure dans le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (cf. Rapport RSE).

Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2017, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2017 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

Note 9.5. Risques de marché: matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, «ExxonMobil Sales and Supply». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société «ExxonMobil Sales and Supply» peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2017 s'établit à 1099 millions contre 962 millions d'euros fin 2016 soit une hausse de 137 millions d'euros. Cette hausse fait suite à la remontée des cours du pétrole brut à 67 \$/baril fin 2017 contre 55 \$/baril fin 2016. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2017, ces effets stocks sont positifs pour 91 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 250 millions en 2016. Cette hausse des cours du brut a eu un impact significatif sur le résultat du groupe Esso S.A.F. en 2017 (cf. note annexe 2.2).

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Ainsi la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut jusqu'à 37 \$/baril fin 2015. En 2017, un montant de 200 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2016.

(en millions d'euros)

| Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours | Année 2017 | Année 2016 | Année 2015 | Année 2014 | Année 2013 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Montant de la réserve début de période | - | 30 | 500 | 560 | 560 |
| Affectation à la réserve (1) | 200 | - | - | - | - |
| Prélèvement sur la réserve (1) | - | (30) | (470) | (60) | - |
| Montant de la réserve fin de période | 200 | - | 30 | 500 | 560 |

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

| | Exercice 2017 | Exercice 2016 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Position nette à 30 jours | (400) | (300) |
| Position nette à 10 jours | 110 | 100 |

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2017, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +49 M€ en cas de baisse du dollar, de -55 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à un gain de change opérationnel de 19 millions d'euros constatés en 2017 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

| | Au 31 décembre 2017 | | Au 31 décembre 2016 | |
|-------------------------------------|---------------------|---------------|---------------------|----------------|
| | < à 1 an | > à 1 an | < à 1 an | > à 1 an |
| Passifs financiers | (22,7) | (13,6) | (23,8) | (121,7) |
| Actifs financiers | 6,3 | | 4,6 | |
| Trésorerie nette | 435,3 | | 332,2 | |
| (Endettement) / Excedent net | 418,9 | (13,6) | 313,0 | (121,7) |

Au 31 décembre 2017, les passifs financiers comprennent principalement un contrat de location-financement de 18 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier «DHT CHINA». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les actifs financiers de 6 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger. La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2017 à une fluctuation de +0,5 %/-0,5 % sur les taux est non significative.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.



Note 9.7. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2017, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,1 millions d'euros, soit 0,001 % du chiffre d'affaires hors taxes, stable par rapport à 2016.

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Les informations sur les délais de paiement avec la décomposition par tranche de retard des factures reçues et des factures émises non réglées à la clôture de la société Esso S.A.F. sont données dans le rapport de gestion.

Note 9.8. Risques de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 9.9. Autres Risques

Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2017, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2017, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre. Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 405 millions d'euros à fin 2017 contre une position financière nette positive de 191 millions d'euros à fin 2016. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés ni préfinancés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2015, aucun dividende n'avait été versé au titre de cet exercice. Le bénéfice réalisé en 2016 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice. Pour l'exercice 2017, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 1,50 euro par action, dont la date de mise en paiement est prévue le 12 juillet 2018.

Note 11. Transactions avec les parties liées

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2017 sont les suivants :

(en millions d'euros)

| Produits/charges année 2017 | Total | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/participations du groupe (2) |
|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Achats de produits pétroliers | (7 889) | (7 889) | |
| Achats de services | (198) | (195) | (3) |
| Achats de fournitures et utilités | (78) | (4) | (74) |
| Ventes de produits pétroliers | 3 087 | 3 015 | 72 |
| Prestations de services | 215 | 187 | 28 |
| Charges financières | (3) | (3) | |
| Produits financiers | - | - | |

(en millions d'euros)

| Bilan au 31 décembre 2017 | Total | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/participations du groupe (2) |
|---------------------------|-------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Dettes commerciales | (563) | (563) | (1) |
| Créances commerciales | 139 | 131 | 8 |
| Dettes financières | (31) | (28) | (3) |
| Créances financières | 6 | 2 | 4 |

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2016 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

| Produits/charges année 2016 | Total | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/participations du groupe (2) |
|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Achats de produits pétroliers | (6 069) | (6 069) | |
| Achats de services | (192) | (189) | (3) |
| Achats de fournitures et utilités | (61) | (4) | (57) |
| Ventes de produits pétroliers | 2 419 | 2 361 | 58 |
| Prestations de services | 206 | 182 | 24 |
| Charges financières | (2) | (2) | |
| Produits financiers | - | - | |

(en millions d'euros)

| Bilan au 31 décembre 2016 | Total | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/participations du groupe (2) |
|---------------------------|-------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Dettes commerciales | (539) | (539) | - |
| Créances commerciales | 228 | 220 | 8 |
| Dettes financières | (140) | (138) | (2) |
| Créances financières | 5 | - | 5 |

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.



Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2017 (17 millions d'euros au 31 décembre 2016)

Note 12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12.1. Engagements donnés

| (en millions d'euros) | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Engagements opérationnels donnés | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
| Contrat Air Liquide (1) | 105 | 115 |
| Engagements d'achats d'immobilisations (2) | 20 | 40 |
| Engagements locations capacités de stockage (3) | 22 | 26 |
| Engagements locations diverses (4) | 13 | 12 |
| Autres engagements donnés (5) | 35 | 37 |
| Total | 195 | 231 |

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC, l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense, l'engagement pris en 2016 pour un contrat de location des bureaux situés au Pecq.

Note 12.2. Engagements reçus

| (en millions d'euros) | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Engagements opérationnels donnés | Au 31 décembre 2016 | Au 31 décembre 2015 |
| Crédits d'enlèvement en douane | 251 | 251 |
| Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients | 218 | 287 |
| Total | 469 | 538 |

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

Arrêt pour entretien programmé de la raffinerie de Gravenchon

La raffinerie de Gravenchon a été progressivement mise à l'arrêt à partir du 8 mars 2018 dans le cadre d'une maintenance programmée. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 349 700 euros au titre de l'année 2017 dont 21 800 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 43 050 euros au titre de l'année 2017 dont 7 150 euros au titre euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs corporels (Notes 3.1 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés) Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élevaient à 845,7 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis. Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

A chaque clôture, en présence d'indice de perte de valeur, le groupe apprécie une valeur d'utilité de ses actifs corporels et il réalise, le cas échéant, un test de dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable des actifs corporels. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 3.3 des états financiers, la valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la direction du Groupe ESSO et notamment à l'appréciation des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2021 puis un retour à des marges de tendance long terme. Par ailleurs, cette évaluation s'appuie sur des paramètres en matière de parité euro-dollar, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur - la capitalisation boursière d'ESSO SAF étant inférieure aux capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017- et du niveau élevé d'estimations et hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la détermination des valeurs recouvrables, nos travaux ont consisté, avec l'appui de nos experts en évaluation :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests des deux raffineries;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2016 et 2017 et obtenir des explications de la Direction;
- Prendre connaissance et vérifier les analyses de sensibilité effectuées.

Evaluation des impôts différés actifs (Note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés) Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les déficits fiscaux totaux du groupe d'intégration fiscal s'élevaient à 468 millions d'euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différés inscrits au bilan consolidé s'élevaient à 256 millions d'euros, soit 79 millions d'euros d'actifs d'impôts

différés. Au cours de l'exercice 2017, les déficits fiscaux utilisés se sont élevés à 93 millions d'euros, induisant une charge d'impôts différés actif de 32 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 5.2 des annexes aux comptes consolidés, les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour utiliser ces déficits reportables. La base taxable du groupe d'intégration fiscale tient compte, entre autres, de l'effet prix sur stock qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes.

La capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une durée de 10 ans. Ces prévisions de profits taxables relevant du jugement de la direction s'appuient principalement sur les prévisions du groupe également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

Nous avons considéré la recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d'intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Pour l'appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- Pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- Considéré l'impact du plafonnement de l'utilisation des déficits fiscaux et l'horizon temporel de consommation.

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers (Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés) Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 099 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les produits pétroliers détenus par la groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane et en acquitté dans des lieux de stockages opérés par le groupe ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Comme indiqué dans la note 2.2 des annexes aux comptes consolidés, les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes

consolidés et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

- (i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :
Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :
- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
 - Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
 - Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
 - Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, Grant Thornton était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

• concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux
Associée

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

P. 116
Bilan au 31 décembre 2017

P. 119
Tableau de financement de l'exercice 2017

P. 118
Compte de résultat de l'exercice 2017

P. 120
Annexe au bilan et au compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

| ACTIF | 2017 | | | 2016 | |
|---|------------------|------------------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| | Montants bruts | Amortissements et provisions | Montants nets | Montants nets | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires | 40 446 | 36 915 | 3 531 | 3 295 | |
| Fonds commercial | 598 | 598 | - | - | |
| Autres immobilisations incorporelles | 290 | | 290 | 295 | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | 11 610 | 1 230 | 10 380 | 11 030 | |
| Constructions | 34 775 | 23 157 | 11 618 | 11 700 | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 51 355 | 30 355 | 21 000 | 18 297 | |
| Autres immobilisations corporelles | 15 350 | 10 966 | 4 384 | 3 008 | |
| Immobilisations corporelles en cours | 2 977 | | 2 977 | 2 682 | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations | 176 324 | 1 219 | 175 105 | 175 085 | |
| Créances rattachées aux participations | - | | - | - | |
| Prêts | - | | - | - | |
| Autres immobilisations financières | - | | - | - | |
| Total I | 333 725 | 104 440 | 229 285 | 225 392 | ACTIF IMMOBILISÉ |
| Stocks et en-cours | | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | 537 861 | | 537 861 | 448 281 | |
| En-cours de production - produits finis | 563 762 | 1 363 | 562 399 | 514 916 | |
| Créances | | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 628 254 | 128 | 628 126 | 670 652 | |
| Autres | 546 668 | | 546 668 | 369 582 | |
| Disponibilités | | | | | |
| | - | | - | - | |
| Charges constatées d'avance | | | | | |
| | 5 811 | | 5 811 | 7 156 | COMPTES DE RÉGULARISATION |
| Total II | 2 282 356 | 1 491 | 2 280 865 | 2 010 587 | ACTIF CIRCULANT |
| Charges à répartir | | | | | |
| Primes remboursement des obligations | | | | | |
| Écart de conversion actif | 5 376 | | 5 376 | 901 | |
| Total général | 2 621 457 | 105 931 | 2 515 526 | 2 236 880 | |

(en milliers d'euros)

| | PASSIF | 2017 | 2016 |
|------------------------------------|--|------------------|------------------|
| | Capital social entièrement versé | 98 338 | 98 338 |
| | Prime d'émission et fusion | 10 117 | 10 117 |
| | Écart de réévaluation 1976 | 10 262 | 10 262 |
| | Réserves | | |
| | Réserve légale | 9 834 | 9 834 |
| | Réserves réglementées | | |
| | Réserve générale | 563 249 | 298 249 |
| CAPITAUX PROPRES | Report à nouveau | 89 129 | 41 212 |
| | Résultat de l'exercice | 159 756 | 312 917 |
| | Subventions d'investissements | | |
| | Provisions réglementées | | |
| | Amortissements dérogatoires | 18 932 | 18 474 |
| | Provisions fiscales sur stocks de brut | 2 814 | |
| | Provisions pour hausse des prix | 66 209 | 30 492 |
| | Autres | 195 | 195 |
| | Total I | 1 028 835 | 830 090 |
| | Provisions pour risques | | |
| | Provisions pour perte de change | 5 376 | 901 |
| | Autres | 4 150 | 5 551 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Provisions pour charges | | |
| | Pensions et obligations similaires | 213 924 | 228 099 |
| | Autres | 53 802 | 35 320 |
| | Total II | 277 252 | 269 871 |
| | Emprunts obligataires non convertibles | | |
| | Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit | 6 596 | 985 |
| DETTES | Emprunts et dettes financières divers | 17 610 | 33 431 |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 807 745 | 786 513 |
| | Dettes fiscales et sociales | 364 055 | 300 342 |
| | Autres dettes | 13 258 | 15 584 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | Produits constatés d'avance | 175 | 64 |
| | Total III | 1 209 439 | 1 136 919 |
| | Écart de conversion passif | - | - |
| | Total général | 2 515 526 | 2 236 880 |

Compte de résultat de l'exercice 2017

(en milliers d'euros)

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Production vendue - produits pétroliers et services | 12 925 923 | 10 947 712 |
| Montant net du chiffre d'affaires | 12 925 923 | 10 947 712 |
| (dont à l'exportation = 2 970 097 milliers d'euros) | | |
| Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers | 48 852 | 119 607 |
| Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers | 3 670 | (7 963) |
| Production immobilisée | | |
| Subventions d'exploitation | | |
| Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges | 22 709 | 149 373 |
| Autres produits | 159 332 | 56 |
| Total | 13 160 486 | 11 208 785 |
| Charges d'exploitation | | |
| Achats de marchandises | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | 9 618 563 | 7 737 053 |
| Variation de stock | (88 384) | (100 197) |
| Autres achats et charges externes | 903 618 | 949 693 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 2 165 709 | 2 086 987 |
| Salaires et traitements | 54 634 | 56 073 |
| Charges sociales | 63 592 | 63 894 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions: | | |
| - sur immobilisations: dotations aux amortissements | 4 688 | 4 719 |
| - sur immobilisations: dotations aux provisions | - | - |
| - sur actif circulant: dotations aux provisions | 1 365 | 1 191 |
| - pour risques et charges: dotations aux provisions | 6 736 | 23 483 |
| Autres charges | 181 940 | 49 103 |
| Total | 12 912 461 | 10 871 999 |
| 1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 248 025 | 336 786 |
| Opérations faites en commun | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | |
| Produits financiers | | |
| De participations | 14 614 | 14 517 |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 10 | 3 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| Différences positives de change | | 155 445 |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement | | |
| Total | 14 624 | 169 965 |
| Charges financières | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 901 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 529 | 703 |
| Différences négatives de change | | 160 983 |
| Total | 1 529 | 162 587 |
| 2- RESULTAT FINANCIER | 13 095 | 7 378 |
| 3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 261 120 | 344 164 |

Compte de résultat de l'exercice 2017 (suite)

(en milliers d'euros)

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------------|----------------|
| 3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | 261 120 | 344 164 |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | 3 300 | 28 096 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 8 797 | 11 245 |
| Total | 12 097 | 39 341 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 7 875 | 3 484 |
| Sur opérations en capital | 489 | 4 713 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 66 760 | 36 750 |
| Total | 75 124 | 44 947 |
| 4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (63 027) | (5 606) |
| Participation et intéressement | (1 912) | (2 181) |
| Impôts sur les bénéfices | (36 425) | (23 460) |
| 5- RÉSULTAT NET | 159 756 | 312 917 |

Tableau de financement de l'exercice 2017

(en milliers d'euros)

| Ressources | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| Capacité d'autofinancement de l'exercice | 210 541 | 327 486 |
| Produits de cessions d'immobilisations | 1 055 | 27 609 |
| Diminution du besoin en fonds de roulement et autres | - | - |
| Augmentation des capitaux propres | - | 19 742 |
| Augmentation de l'endettement net | - | - |
| Total | 211 596 | 374 837 |

| Emplois | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| Acquisitions d'immobilisations | 9 344 | 4 721 |
| Dividendes mis en paiement | - | - |
| Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres | 39 252 | 260 616 |
| Diminution de l'endettement net | 163 000 | 109 500 |
| Total | 211 596 | 374 837 |



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, tenant compte des adaptations du plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Constructions | 20 à 50 ans |
| Dépôts | 25 à 30 ans |
| Installations matériel et outillage | 15 à 25 ans |
| Matériel de transport | 10 à 25 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 à 10 ans |

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage ou dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au «Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent:

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les «Engagements hors bilan».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs incombent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement signé en juin 2013, a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants:

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.S.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société «tête de groupe» et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément. Jusqu'au 31 décembre 2015, la société «tête de groupe» Esso S.A.F. enregistrait le crédit d'impôt généré au niveau du groupe par les filiales déficitaires dans un compte d'attente en dettes au passif de son bilan.

Un gain d'intégration fiscale aurait dû être comptabilisé en réduction de la dette inscrite au passif du bilan d'Esso S.A.F. correspondant à la consommation des déficits par les filiales bénéficiaires entre 2013 et 2015. Ce gain a été constaté en 2016 pour un montant de 22 844 milliers d'euros.

À compter du 1^{er} janvier 2016, la société Esso S.A.F. a décidé de modifier la prise en compte des résultats de l'intégration fiscale et de constater le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Il s'agit d'un changement de méthode dont l'impact a été comptabilisé en capitaux propres en 2016 pour un montant de 19 743 milliers d'euros.

Par ailleurs, le montant des déficits propres aux filiales qui a été utilisé par la société «tête de groupe» Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 23 janvier 2017 dans le cadre d'un arrêt programmé. Les unités de production ont redémarré successivement à compter du 18 mars 2017 pour atteindre leur pleine capacité dans les derniers jours du mois de mars 2017.

Cet arrêt a permis de renouveler plusieurs éléments du crackeur catalytique et d'améliorer l'efficacité énergétique du naphta Hydrofiner.

Projets de réorganisations de la société Esso S.A.F.

La société a annoncé en mai 2017 un projet de plusieurs réorganisations visant à améliorer l'efficacité des fonctions commerciales et de support du groupe, conduisant à la suppression d'environ 70 postes principalement basés au siège social d'Esso S.A.F. Un plan de départs volontaires a été mis en place permettant la mise en œuvre de ces réorganisations d'ici fin 2018 pour un coût estimé à la charge du groupe Esso S.A.F. de 6 millions d'euros provisionné dans les comptes au 31 décembre 2017.

Projet de cession de l'activité de vente de fuel domestique et gazole non routier de la société Worex filiale de distribution de carburants et combustibles

En octobre 2017, la société Worex a annoncé un projet d'accord avec la société Total Marketing France (TMF) pour la cession de son activité de vente de fuel domestique et gazole non routier livrés par moyens propres. Ce projet d'accord ne concerne pas les autres activités de Worex, le négoce et les livraisons par moyens tiers qui représentent environ 85 % des volumes vendus par Worex et n'aura pas d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso S.A.F. La mise en œuvre de ce projet, soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction, devrait être finalisée en 2018 et sans impact sur le résultat consolidé du groupe.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès: le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des couts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars. Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. Différentes réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2016, deux autres réunions ont eu lieu en juillet 2016 avec les partenaires financiers et en septembre 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le PPRT n'était pas approuvé. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2017 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 6 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Événements postérieurs à la clôture

Arrêt pour entretien programmé de la raffinerie de Gravenchon

La raffinerie de Gravenchon a été progressivement mise à l'arrêt à partir du 8 mars 2018 dans le cadre d'une maintenance programmée. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

| 2017 | Valeur brute au début de l'exercice | Acquisitions nouveaux prêts | Virements de poste à poste | Cessions mises hors service | Valeur brute en fin d'exercice |
|---|-------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 41 081 | 476 | 225 | (737) | 41 045 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 295 | 166 | (171) | | 290 |
| Total I | 41 376 | 642 | 54 | (737) | 41 335 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | 11 717 | | | (107) | 11 610 |
| Constructions | 35 615 | 730 | 190 | (1 760) | 34 775 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 47 926 | 2 767 | 1 654 | (992) | 51 355 |
| Autres immobilisations corporelles | 14 110 | 2 847 | 166 | (1 773) | 15 350 |
| En-cours et autres | 2 682 | 2 358 | (2 064) | | 2 976 |
| Total II | 112 050 | 8 702 | (54) | (4 632) | 116 066 |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations | 176 304 | 20 | | | 176 324 |
| Créances rattachées à des participations | 0 | | | | 0 |
| Prêts | (0) | | | | (0) |
| Autres immobilisations financières | (0) | | | | (0) |
| Total III | 176 304 | 20 | 0 | 0 | 176 324 |
| Total général | 329 730 | 9 364 | 0 | (5 369) | 333 725 |

4-2 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

| 2017 | Amortissements au début de l'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service | Amortissements en fin d'exercice |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---|----------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 36 868 | 464 | (417) | 36 915 |
| Immobilisations corporelles | 65 333 | 4 224 | (4 465) | 65 092 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Total | 102 201 | 4 688 | (4 882) | 102 007 |

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

| 2017 | Coût d'entrée | Additions | Dotations aux amortissements | | Valeur nette |
|--|---------------|-----------|------------------------------|---------------|---------------|
| | | | de l'exercice | cumulées | |
| Autres immobilisations corporelles (1) | 45 487 | | 4 014 | 31 771 | 13 716 |
| Total général | 45 487 | 0 | 4 014 | 31 771 | 13 716 |

(1) contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ».

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,3 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,7 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

| Variation de l'écart de réévaluation | Solde en début d'exercice | Variation de l'exercice | Solde en fin d'exercice |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Immobilisations corporelles | 5 664 | - | 5 664 |
| Immobilisations financières | 4 598 | - | 4 598 |
| Total | 10 262 | 0 | 10 262 |

4-5 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

| Sociétés ou groupe de sociétés | Capital social | Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice | Bénéfice ou (perte) de l'exercice | Chiffre d'affaires de l'exercice | Quote part du capital détenu (%) | Valeur des titres détenus | Prêts et avances consentis par la société | Montant des cautions et avals donnés par la société | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|--|----------------|---|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|---|---|---|
| A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F. | | | | | | | | | |
| 1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.) | | | | | | | | | |
| - Worex | 1 797 | 5 728 | 1 987 | 1 163 982 | 99,99 | 9 297 | | 18 673 | 0 |
| - Esso Raffinage S.A.S. | 34 466 | 505 775 | 19 343 | 630 655 | 100,00 | 141 214 | 14 743 | 19 000 | 0 |
| - Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR) | 1 372 | 7 783 | 309 | 4 451 | 50,01 | 1 372 | | | 0 |
| 2- Participations (10 à 50 % du capital) | | | | | | | | | |
| - Raffinerie du midi | 3 432 | 14 242 | 4 224 (1) | 20 474 (1) | 33,33 | 2 790 | | | 1 408 |
| - Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL) | 13 241 | 26 605 | 38 335 (1) | 168 429 (1) | 17,23 | 8 760 | | | 6 254 |
| - Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) | 167 | 17 507 | 1 316 (1) | 10 605 (1) | 34,00 | 2 592 | | | 567 |
| - Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGPPP) | 12 443 | 7 121 | (338) (1) | 5 622 (1) | 37,00 | 4 978 | | | 0 |
| B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations | | | | | | | | | |
| 1- Filiales françaises | | | | | | 80 | | | 200 |
| 2- Participations dans des sociétés françaises | | | | | | 4 021 | 704 | 16 262 | 6 185 |

(1) Chiffres de 2016

4-6 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

| Variation de l'écart de réévaluation | Valeur brute | Provision pour dépréciation | Valette nette |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Pétrole brut | 536 302 | | 536 302 |
| Produits intermédiaires et finis | 563 762 | (1 363) | 562 399 |
| Autres | 1 559 | | 1 559 |
| Total | 1 101 623 | (1 363) | 1 100 260 |

4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

| Rubriques | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant fin d'exercice |
|---|--------------------------|----------------|------------------|------------------------|
| Capital social et primes | 108 455 | | | 108 455 |
| Écart de réévaluation 1976 | 10 263 | | | 10 263 |
| Réserve légale | 9 834 | | | 9 834 |
| Réserve facultative fluctuation des cours | - | 200 000 | | 200 000 |
| Autres réserves facultatives | 298 249 | 65 000 | | 363 249 |
| Report à nouveau | 41 211 | 47 917 | | 89 128 |
| Résultat 2016 | 312 917 | | (312 917) | |
| Résultat 2017 | | 159 756 | | 159 756 |
| Subventions d'investissement | | | | |
| Provisions réglementées | | | | |
| - pour investissement | - | | | - |
| - pour hausse des prix | 30 492 | 35 717 | | 66 209 |
| - pour dépréciation fiscale des stocks | - | 2 814 | | 2 814 |
| - pour plus-values réinvesties | 195 | | | 195 |
| - pour amortissements dérogatoires | 18 474 | 1 793 | (1 335) | 18 932 |
| Total | 830 090 | 512 997 | (314 252) | 1 028 835 |

Notes:

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)

| Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours | Année 2017 | Année 2016 | Année 2015 | Année 2014 | Année 2013 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Montant de la réserve début de période | - | 30 | 500 | 560 | 560 |
| Affectation à la réserve | 200 | - | - | - | - |
| Prélèvement sur la réserve | - | (30) | (470) | (60) | - |
| Montant de la réserve fin de période | 200 | 0 | 30 | 500 | 560 |

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

| Catégories des provisions | Montants début d'exercice | Dotations de l'exercice | Reprise de l'exercice (Provision utilisée) | Reprise de l'exercice (Provision non utilisée) | Montants fin d'exercice |
|--|---------------------------|-------------------------|--|--|-------------------------|
| Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2) | 228 099 | 1 360 | (14 420) | (1 115) | 213 924 |
| Autres provisions | | | | | |
| Pour perte de change | 901 | 5 376 | (901) | - | 5 376 |
| Pour risques exceptionnels | 5 551 | 1 814 | (2 608) | (605) | 4 152 |
| Pour charges exceptionnelles (3) | 35 320 | 24 007 | (5 526) | - | 53 801 |
| Total | 269 871 | 32 557 | (23 455) | (1 720) | 277 252 |

(1) Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

(2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

(3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

Au 31 décembre 2017, la société n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement

à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2017 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés s'élevaient à 356 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés ont été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

4-9 Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

| Catégories des dépréciations | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant fin d'exercice |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------|----------------|------------------------|
| Sur immobilisations incorporelles | 918 | - | (320) | 598 |
| Sur immobilisations corporelles | - | 616 | - | 616 |
| Sur immobilisations financières | 1 218 | - | - | 1 218 |
| Sur actif circulant | 1 385 | 1 364 | (1 258) | 1 491 |
| Total | 3 522 | 1 980 | (1 578) | 3 924 |

Au 31 décembre 2017, une dépréciation d'un montant de 1 364 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2017. La dépréciation constatée en 2016 pour le montant de 1 191 milliers d'euros a été reprise.

4-10 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

| Créances | Montants de liquidité de l'actif brut | Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus | Montant de liquidité de l'actif à plus d'un an |
|--|---------------------------------------|---|--|
| Actif immobilisé | | | |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - |
| Prêts | - | - | - |
| Autres immobilisations financières | - | - | - |
| Actif circulant | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 628 126 | 628 126 | - |
| Autres créances | 546 668 | 546 668 | - |
| Sous-total | 1 174 794 | 1 174 794 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 5 811 | 5 811 | - |
| Total général | 1 180 605 | 1 180 605 | 0 |

Dettes: La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

| Charges à payer | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Factures non parvenues | 116 999 | 93 890 |
| Dettes fiscales et sociales | 24 492 | 33 822 |
| Impôts sur les sociétés à payer | 0 | 7 579 |
| Avoirs à établir | 2 874 | 2 915 |
| Autres charges à payer | 23 990 | 47 850 |
| Total | 168 355 | 186 056 |

(en milliers d'euros)

| Produits à recevoir | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2016 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Factures à établir | 18 177 | 27 627 |
| Avoirs à recevoir | 8 574 | 5 828 |
| Impôts sur les sociétés à recevoir | 24 052 | - |
| Autres produits à recevoir | 25 641 | 4 939 |
| Total | 76 444 | 38 394 |

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance. Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

| Postes concernés | Entreprises liées au groupe ExxonMobil | Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | Créances/dettes représentées par des effets de commerce |
|--|--|--|---|
| À l'actif | | | |
| Participations | 151 964 | 23 141 | - |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 304 035 | 145 978 | - |
| Autres créances | 407 599 | 15 447 | - |
| Au passif | | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 17 360 | 2 594 | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 652 827 | 104 549 | - |
| Au résultat | | | |
| Charges financières | 1 710 | - | - |
| Produits financiers | - | - | - |

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

| | 2017 | | 2016 | |
|--|----------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|
| | Quantité milliers m ³ | Valeur millions euros | Quantité milliers m ³ | Valeur millions euros |
| Carburants aviation | 1 389 | 544 | 1 482 | 486 |
| Supercarburants automobile | 5 439 | 2 094 | 4 790 | 1 583 |
| Gazole et Fioul domestique | 10 942 | 5 146 | 10 600 | 4 150 |
| Fiouls lourds | 978 | 276 | 1 099 | 230 |
| Gaz de Pétrole Liquéfié | 652 | 138 | 735 | 118 |
| Produits semi-finis et autres produits | 4 393 | 1 125 | 4 187 | 1 023 |
| Ventes de carburants et combustibles | 23 793 | 9 323 | 22 893 | 7 590 |
| Ventes de Lubrifiants et Spécialités | 1 475 | 981 | 1 285 | 832 |
| Total ventes de produits raffinés hors taxes | 25 268 | 10 304 | 24 178 | 8 422 |
| Ventes de pétrole brut | 1 093 | 333 | 1 170 | 301 |
| Total ventes de produits pétroliers hors taxes | 26 361 | 10 637 | 25 348 | 8 723 |
| <i>dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)</i> | 14 469 | 6 775 | 15 118 | 5 912 |
| Ventes de produits pétroliers hors taxes | - | 10 637 | - | 8 723 |
| Ventes de services hors taxes | - | 145 | - | 162 |
| Sous-total | - | 10 782 | - | 8 885 |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | - | 2 144 | - | 2 063 |
| Chiffre d'affaires (*) | - | 12 926 | - | 10 948 |
| Répartition géographique du chiffre d'affaires | | | | |
| - France | - | 9 956 | - | 9 278 |
| - Export | - | 2 970 | - | 1 670 |
| Total | - | 12 926 | - | 10 948 |

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

À compter du 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions du règlement ANC n°2015-05, les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales ont été constatés en résultat d'exploitation alors qu'ils étaient constatés en résultat financier jusqu'au 31 décembre 2016. Ainsi un produit de 25 millions d'euros a été transféré du résultat financier au résultat d'exploitation en 2017. À titre comparatif, le résultat net lié à ces opérations commerciales était une charge de 6 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier pour l'année 2017 est positif de 13,1 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 14,6 millions d'euros. Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants:

(en milliers d'euros)

| Éléments concernant les entreprises liées et les participations | Entreprises liées au groupe ExxonMobil | Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation |
|---|--|--|
| Charges financières | | |
| Intérêts payés | 1 710 | - |
| Produits financiers | | |
| Intérêts reçus | - | - |
| Dividendes reçus | 200 | 14 414 |

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 63 millions d'euros et comprend les éléments suivants:

(en milliers d'euros)

| Résultat exceptionnel | Exercice 2017 |
|---|-----------------|
| Cessions d'actifs immobilisés | 489 |
| Coûts de restructuration | (6 432) |
| Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs | (19 285) |
| Autres charges et produits exceptionnels | 1 190 |
| Dotation & reprise aux provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires) | (38 989) |
| Total résultat exceptionnel | (63 027) |

4-17 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2017, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 91 millions d'euros (contre 250 millions d'euros négatifs en 2016).

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2017 comprend une contribution exceptionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros ainsi qu'une seconde contribution additionnelle due par les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros. Les deux contributions sont calculées au taux de 15 % sur l'impôt sur les sociétés et représentent une charge d'impôt supplémentaire de 9 166 milliers d'euros.

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

| Exercice 2017 | Avant impôt | Impôts sur les sociétés | Après impôt |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| Résultat courant | 261 121 | (37 903) | 223 218 |
| Résultat exceptionnel (et participation, interressement) | (64 938) | 10 644 | (54 294) |
| Contribution exceptionnelle et additionnelle 2017 | - | (9 166) | (9 166) |
| Résultat comptable | 196 183 | (36 425) | 159 758 |

B. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(en milliers d'euros)

| Exercice 2017 | (charge)/produit |
|---|------------------|
| Charge d'impôt au titre du groupe fiscal | (31 536) |
| Profit d'intégration fiscale provenant des filiales | 2 700 |
| Contribution exceptionnelle et additionnelle 2017 | (9 166) |
| Ajustement impôt de l'exercice antérieur | 1 577 |
| Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice | (36 425) |

C. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d'euros)

| Variation des impôts différés ou latents | Montant en début d'exercice actif / (passif) | Montant en fin d'exercice actif / (passif) | Variation sur l'exercice (accroissement) / allègement |
|---|--|--|---|
| Provisions réglementées | | | |
| Plus values réinvesties | (67) | (67) | - |
| Provisions pour hausse des prix | (10 498) | (22 796) | (12 298) |
| Amortissements dérogatoires | (6 361) | (6 518) | (157) |
| Autres | - | (969) | (969) |
| Total provisions réglementées | (16 926) | (30 350) | (13 424) |
| Charges non déductibles temporairement | | | |
| Dettes sociales provisionnées | 83 679 | 79 744 | (3 935) |
| Autres | 5 687 | 4 176 | (1 511) |
| Total charges non déductibles temporairement | 89 366 | 83 920 | (5 446) |
| Déficits reportables | 193 157 | 161 295 | (31 862) |
| Total | 265 597 | 214 865 | (50 732) |

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2017 qui s'élève à 184 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 468 millions d'euros à fin décembre 2017. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 161 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2017, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 38 125 milliers d'euros.

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017 s'élève à 375 milliers d'euros (595 milliers d'euros en 2016). Au 31 décembre 2017, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 1 687 milliers d'euros (2 858 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

| Engagements donnés | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements pour retraite du personnel (1) | 463 610 | 500 018 |
| Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution | 37 673 | 37 673 |
| Contrat Air Liquide (2) | 104 297 | 115 232 |
| Engagements d'achats d'immobilisations (3) | 2 841 | 3 960 |
| Engagements locations capacités de stockage (4) | 21 941 | 25 853 |
| Engagements locations diverses (5) | 6 008 | 8 813 |
| Autres engagements donnés (6) | 64 173 | 54 584 |
| Total | 700 543 | 746 133 |

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 1,80% des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2017 s'établit à 35 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

(5) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

(6) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

| Engagements de crédit-bail | Redevances payées (1) | | Redevances restant à payer (1) | | |
|------------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------------------|-----------------|------------|
| | de l'exercice | cumulées | jusqu'à 1 an | de 1 an à 5 ans | + de 5 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 6 720 | 49 993 | 6 283 | 14 191 | - |
| Total | 6 720 | 49 993 | 6 283 | 14 191 | - |

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier « DHT CHINA » de type « Very Large Crude Carrier » pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2017 aurait été de 4 014 milliers d'euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 27 757 milliers d'euros.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

| Engagements reçus | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding | 250 633 | 250 812 |
| Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients | 189 652 | 260 271 |
| Total | 440 285 | 511 083 |

4-21 Effectif

| | Effectif salarié | | Effectif mis à disposition de l'entreprise | |
|---|------------------|------------|--|-----------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Cadres | 259 | 263 | 25 | 23 |
| Agents de maîtrise, employés et techniciens | 102 | 108 | 17 | 20 |
| Ouvriers | 8 | 13 | 3 | 4 |
| Total | 369 | 384 | 45 | 47 |

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

4-22 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2017 ressort à 55 569 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position bénéficiaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été constaté en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan dans le poste « dettes fiscales et sociales ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a constatés en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan le poste « dettes fiscales et sociales ».

À fin décembre 2017, le montant total de la créance au titre du CICE venant en diminution de la charge d'impôt due par le groupe fiscal intégré au titre de l'exercice 2017 s'établit à 1 372 287 euros.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société ESSO S.A.F.
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 4.15 Résultat financier » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2015-05 et son incidence sur les comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation (Note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels) Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175,1 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction ; - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle et obtenir des explications les supportant ;
 - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
 - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers (Notes 1.3 et 4.6 de l'annexe aux comptes annuels) Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 100 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
 - Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries de la filiale Esso Raffinage ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
 - Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.
- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
 - Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, Grant Thornton était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société ESSO S.A.F.
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux
Associée

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

1.1 Convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial, dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Un avenant à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 22 mars 2017. Cet avenant porte sur la détermination de la redevance revue annuellement.

Le montant net des prestations facturées au titre de cette convention par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 2 817 963 Euros, au titre de l'exercice 2017.

1.2 Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises, par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Un avenant de cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 22 mars 2017. Cet avenant concerne des nouveaux services rendus par la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. dans le cadre du suivi de ces activités.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 8 817 400 Euros au titre de l'exercice 2017.

1.3 Contrat de rémunération entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding SAS de la caution donnée pour les obligations de sécurisation des retraites (actionnaire direct à plus de 10% et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 13 septembre 2017 concerne la caution donnée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. pour l'obligation de sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite mentionnés à l'article L137-11 du code de sécurité sociale. ExxonMobil France Holding SAS se porte solidairement caution au bénéfice des retraités pour l'ensemble des obligations de sécurisation de la société Esso S.A.F.

Le montant de la rémunération facturée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. s'élève à 7 803 € au titre de l'exercice 2017.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon, qui a été prolongé d'une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 300 991 220 Euros, au titre de l'exercice 2017.

2.2 Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à la somme de 242 726 590 Euros, au titre de l'exercice 2017.

2.3 Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'ExxonMobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10%)

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société ExxonMobil Corporation. La société Esso S.A.F., en tant qu'employeur des personnes concernées, a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2017, la somme enregistrée dans les comptes d'Esso S.A.F. est une charge de 887 428 Euros.

2.4 Downstream Master Service Agreement avec la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Cette convention concerne diverses prestations de support et d'assistance technique et réglementaire.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 55 942 183 Euros au titre de l'exercice 2017. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 25 116 298 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.5 Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières, dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 3 964 971 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.6 Contrat d'approvisionnement entre Esso SAF et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 1 456 675 Euros, au titre de l'exercice 2017. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 52 744 177 Euros, au titre de l'exercice 2017.

2.7 Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10% et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élèvent à 501 624 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.8 Convention de services relatif aux certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. autorisée par le Conseil d'Administration du 24 juin 2015 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d'économies d'énergie.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 67 000 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.9 Convention d'entraide PJG - NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (Mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon. Elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 5 677 539 Euros, au titre de l'exercice 2017. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 351 673 Euros.

2.10 Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France s'élèvent à 4 674 174 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.11 Convention de sous-location entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 173 869 Euros au titre de l'exercice 2017.

2.12 Contrat de bail commercial entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 283 107 euros au titre de l'exercice 2017.

2.13 Convention de services « Tour Manhattan » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s'agit d'un contrat de fourniture de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 2 682 395 euros au titre de l'exercice 2017.

2.14 Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Antoine du Guerny, Président Directeur Général d'Esso S.A.F. à partir du 21 juin 2017

Monsieur Antoine du Guerny bénéficie au titre de son mandat d'une garantie de retraite et de prévoyance, selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008, respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F. En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraite et de prévoyance et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence » pour les modalités de ces plans, y compris l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F. Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Antoine du Guerny s'élèvent à 1 687 000 Euros.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

Par ailleurs, nous avons été informé(s) de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.15 Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F., par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2005.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 0 Euros au titre de l'exercice 2017.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux
Associée